

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE

L'an deux mille vingt-quatre, le 14 mars, le Conseil Communautaire, légalement convoqué, s'est réuni en séance ordinaire à la C.A.S.G.B.S sous la présidence de Monsieur Pierre FOND.

DÉLIBÉRATION : DEL 24-10

AVIS DE LA COMMUNAUTÉ
D'AGGLOMÉRATION SAINT-
GERMAIN BOUCLES DE SEINE SUR
LE PROJET DE SCHÉMA RÉGIONAL
DE L'HABITAT ET DE
L'HÉBERGEMENT

SECRÉTAIRE DE SÉANCE :

VIRGINIE MINART-GIVERNE

NOMBRE DE CONSEILLERS :

En exercice 91

Présents 60

Nombre de « pouvoirs » 25

Votants 81

DÉLIBÉRATION APPROUVÉE :

A la majorité

Pour 75

Contre 6

Abstentions 4

Conseillers Communautaires présents

FOND Pierre	MYARD Jacques	MORANGE Pierre
DUMOULIN Eric	DE BOURROUSSE Arnaud	DAVIN Jean-Roger
CASERIS Serge	LEVEL Daniel	LAFON Dominique
LOPES Danilson	ROULLIER Marc	FERREIRA Paula
FAULT Guillaume	MILLOT Michel	MINART-GIVERNE Virginie
LOEVENBRUCK Emmanuel	GRZECZKOWICZ Vincent	GNEMMI Laurence
TOMAS José	BOURDEAU Thomas	MICHEL Fleur
HAUDRECHY Christophe	PRIM Céline	DESFORGES Gwendoline
DOAN Raphael	AMAGLIO-TERISSE Isabelle	GOETSCHY Jean-Paul
GENOUVILLE Florence	GIROT Jean-Claude	COUTARD Sandrine
GEHIN Janick	BOIRON Brigitte	ARNAUDO Noëlla
MARTIN Karine	JARNET Cyril	SOLIGNAC Maurice
PEUGNET Priscille	GOTTI Christine	JOUSSE Eric
GUYARD Elisabeth	SEVIN Francis	HASMAN Frédéric
HAJEM Alice	LIM Lina	CARMIER David
PIHIER Stéphane	GIRAUD Pascal	LECLERC Grégory
BERNARD Laurence	CHAMBON Julien	BRISTOL Nicole
PEMBA MARINE Cédric	MENHAOUARA Nessrine	PARISOT Marie-Dominique
SIMONNET Pascal	TEMPEZ Mireille	MARTINHO Sandrine
JEAN-BAPTISTE Jocelyn	DESTANG José	MIQUEL Pierre

Conseillers Communautaires excusés

PERROT Jean-Yves pouvoir à Cyril JARNET	PERICARD Arnaud pouvoir à Daniel LEVEL	CUVILLIER Kevin pouvoir à Paula FERREIRA
DOUCET Caroline pouvoir à Pierre MORANGE	GRELLIER Michèle pouvoir à Eric DUMOULIN	PONTY Pascal pouvoir à Laurence GNEMMI
MARTINEZ Corinne pouvoir à Thomas BOURDEAU	LABUS Ewa pouvoir à Pierre MIQUEL	BILLET Aline pouvoir à Serge CASERIS
CORNALBA Daniel pouvoir à Dominique LAFON	BOUVIER Philippe pouvoir à Brigitte BOIRON	FOUCHE Huguette pouvoir à Pascal GIRAUD
DE CIDRAC Marta pouvoir à Maurice SOLIGNAC	VENUS Mark pouvoir à Elisabeth GUYARD	HABERT-DUPUIS Sylvie pouvoir à Priscille PEUGNET
CAMARA Oumar pouvoir à Jocelyn JEAN-BAPTISTE	GODART Raynald pouvoir à Alice HAJEM	GRANIE Francine pouvoir à David CARMIER
AUBRUN Emmanuelle pouvoir à Lina LIM	DUBLANCHE Alexandra pouvoir à Francis SEVIN	GHARBI Leïla pouvoir à Frédéric HASMAN
CORADETTI Bruno pouvoir à Cédric PEMBA MARINE	HANDSCHUH Serge-Yves pouvoir à Marc ROULLIER	FARAVEL Frédéric pouvoir à Isabelle AMAGLIO-TERISSE
CONESA-ROUAT Agnès pouvoir à Michel MILLOT		

Conseillers Communautaires absents

BENOUDIZ Samuel	VASIC Michèle	BEYRIA Pascal
NANOUX Martine	BUCHE Tanguy	VIDAL Patrick

CONSEIL COMMUNAUTAIRE
du 14 MARS 2024
à la C.A.S.G.B.S

DELIBERATION N°24-10

OBJET : AVIS DE LA COMMUNAUTÉ D'AGGLOMÉRATION SAINT-GERMAIN BOUCLES DE SEINE SUR LE PROJET DE SCHÉMA RÉGIONAL DE L'HABITAT ET DE L'HÉBERGEMENT

Le Conseil communautaire,

Vu le Code général des collectivités territoriales,

Vu le Code de la construction et de l'habitation, notamment les articles L. 302-13 et L. 302-14,

Vu la loi n°2010-597 du 3 juin 2010 relative au Grand Paris, notamment l'article 1,

Vu la loi n°2014-58 du 27 janvier 2014, dite loi MAPTAM, prévoyant l'élaboration d'un Schéma Régional de l'habitat et de l'hébergement par les Comité régional de l'habitat et de l'hébergement,

Vu le projet de Schéma régional de l'habitat et de l'hébergement soumis au Comité régional de l'habitat et de l'hébergement lors de la séance plénière du 30 novembre 2023,

Vu la lettre de saisine du 12 décembre 2023 de Monsieur le Préfet de la Région Ile-de-France et de Madame la Présidente de la Région Ile-de-France adressant le projet de Schéma Régional de l'habitat et de l'hébergement,

Considérant que le rôle de proximité du Maire, indispensable à une politique pertinente et efficace en matière d'habitat et d'hébergement, n'est pas reconnu dans le schéma susmentionné,

Considérant que la politique du logement ne peut pas être dissociée des politiques de développement économique, de création d'emploi, des transports et des équipements publics,

Considérant la nécessité de produire une offre de logement contribuant au développement équilibré des territoires et d'offrir des logements pour l'ensemble des catégories de ménages, y compris les classes moyennes, qu'il convient en conséquence de développer du locatif social, mais aussi des logements intermédiaires et de corrélérer les objectifs triennaux avec un aménagement harmonisé du territoire,

Considérant l'absence de moyens notamment financiers à mobiliser pour la mise en œuvre de ces objectifs,

Vu l'avis favorable de la commission « Habitat », réunie le 4 mars 2024, au rapport annexé à la présente délibération,

Ouï l'exposé de Julien CHAMBON, Vice-président en charge de l'habitat, du logement et de la gestion des aires d'accueil,

Après en avoir délibéré,

DECIDE :

- ✓ **D'EMETTRE** un avis défavorable sur les trois axes du projet de Schéma régional de l'habitat et de l'hébergement tel que transmis.

- ✓ **D'APPROUVER** les termes du rapport annexé à la présente délibération relatif aux positions du Conseil communautaire de la CASGBS sur le Schéma régional de l'habitat et de l'hébergement.

Ainsi délibéré en séance les jours, mois et ans susdits et ont au registre signé les membres présents.
Pour extrait conforme ;

La présente délibération peut faire l'objet d'un recours administratif préalable obligatoire, pour excès de pouvoir devant le tribunal administratif de Versailles dans un délai de deux mois à compter de la réception par le représentant de l'Etat dans le département et de sa publication.

Le Président de la Communauté d'Agglomération
Saint Germain Boucles de Seine,

Communauté d'Agglomération
Saint Germain Boucles de Seine



Pierre FOND

La présente délibération publiée le 19 mars 2024
est exécutoire à la date du
en application de l'article L 2131-1 du C.G.C.T.
Le Pecq, le 19/03/2024
le Président,

Communauté d'Agglomération
Saint Germain Boucles de Seine